
Programme de Formation

PRAP 2S (sanitaire et social)

Organisation

Durée : 28 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout salarié/employé francophone du secteur sanitaire et social



Objectifs pédagogiques

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi



Description

Module 1 : Se situer en tant qu'acteur de la prévention

Comprendre les enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique.

Identifier les conséquences humaines, organisationnelles et économiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Situer son rôle dans la démarche de prévention de l'établissement.

Identifier les différents acteurs de la prévention et leurs missions

Module 2 : Comprendre le fonctionnement du corps humain

Découvrir les principes de fonctionnement de l'appareil locomoteur.

Comprendre les mécanismes d'apparition des troubles musculosquelettiques (TMS).

Identifier les principales atteintes à la santé liées à l'activité physique.

Mesurer l'impact des contraintes physiques sur la santé du professionnel.

Module 3 : Observer et analyser les situations de travail

Repérer les dangers et les situations à risque dans son activité professionnelle.

Identifier les facteurs biomécaniques, organisationnels, environnementaux et psychosociaux influençant l'activité de travail.

Analyser une situation de travail à l'aide d'une méthode d'observation structurée.

Rechercher les causes des difficultés rencontrées par les professionnels.

Module 4 : Participer à la maîtrise du risque

Rechercher des pistes d'amélioration adaptées aux situations observées.



Proposer des actions de prévention visant à réduire les risques professionnels.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail en tenant compte des dimensions techniques, organisationnelles et humaines.

Participer à une démarche de prévention durable au sein de l'établissement.

Module 5 : Accompagner la mobilité de la personne aidée (ALM)

Comprendre les principes de l'accompagnement à la mobilité.

Évaluer les capacités de la personne accompagnée et favoriser sa participation active aux déplacements.

Mettre en œuvre les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors des transferts et déplacements.

Adapter son accompagnement aux besoins, capacités et limitations de la personne aidée.

Préserver simultanément la sécurité du professionnel et l'autonomie de la personne accompagnée



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

Pour une formation PRAP 2S ALM, les modalités pédagogiques reposent sur une approche très opérationnelle, conforme aux recommandations de l'INRS. La formation alterne en permanence apports théoriques, analyses de situations de travail et mises en pratique afin de favoriser un transfert immédiat des compétences sur le terrain.

Elle est réalisée en présentiel par un formateur certifié PRAP 2S et s'appuie sur les situations professionnelles réelles rencontrées par les participants ; La formation privilégie une pédagogie active et participative, centrée sur l'expérience des apprenants et les réalités du secteur sanitaire et médico-social.

Apports théoriques interactifs sur les principes de prévention des risques liés à l'activité physique, les troubles musculosquelettiques (TMS) et l'accompagnement à la mobilité.

Analyse de situations de travail réelles afin d'identifier les facteurs de risque et les pistes d'amélioration.

Exercices pratiques et mises en situation permettant d'expérimenter les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Travaux d'observation et d'analyse des postes de travail favorisant l'acquisition d'une démarche de prévention durable.

Utilisation de matériel professionnel (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, verticalisateur, etc.) pour reproduire les situations rencontrées dans les établissements.

Échanges de pratiques, travail collaboratif et retours d'expérience facilitant le partage des connaissances entre participants.



Moyens et supports pédagogiques

Salle de formation adaptée à la pédagogie pour adultes munie d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc

Visionnage de supports numériques : PDF, e-books, présentations PowerPoint, vidéos

Support de formation/ressources documentaires mis à disposition du stagiaire dans son espace extranet

Matériel spécifique : Colonne vertébrale, vertèbres et 2 sièges à accoudoirs escamotables, 1 lit médicalisé, Soulève malade, 2 fauteuils roulants, 1 verticaliseur.



Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation diagnostique en début de formation au moyen d'un autositionnement permettant d'identifier les connaissances initiales des participants. Cette évaluation permet d'adapter les échanges et les apports pédagogiques aux besoins du groupe.

Évaluation formative tout au long de la formation à travers les études de cas, mises en situation, analyses de pratiques, exercices d'application et échanges collectifs réalisés sous la supervision du formateur. Ces évaluations permettent de mesurer progressivement l'acquisition des compétences visées.

Évaluation sommative des acquis par un questionnaire de 10 questions portant sur les notions essentielles abordées durant la formation. L'obtention d'un score minimum de 70 % de bonnes réponses est requise pour valider les acquis de la formation.

Évaluation de la satisfaction des participants réalisée en fin de session au moyen d'un questionnaire de satisfaction permettant de recueillir leur appréciation sur les contenus, les méthodes pédagogiques, l'animation et l'atteinte des objectifs.

Évaluation à 6 mois au moyen d'un questionnaire permettant de mesurer la satisfaction des participants, l'application des acquis sur le terrain et l'atteinte des objectifs de la formation.

Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les compétences travaillées et les résultats obtenus aux évaluations